Résolution sur l'affaire des deux fusiliers marins italiens

2015/2512(RSP) - 15/01/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'affaire des deux fusiliers marins italiens.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE et EFDD.

Le Parlement rappelle que le 15 février 2012, le navire Enrica Lexie, de la marine marchande italienne, qui se rendait de Singapour à Djibouti, a croisé la route du chalutier St Anthony au large des côtes de l'État indien du Kérala. Á bord, se trouvaient 6 fusiliers marins italiens (les «marò») pour en assurer la protection contre d'éventuels actes de piraterie. Craignant une attaque de pirates, des coups de feu de semonce ont été tirés en direction du navire qui s'approchait et deux pêcheurs indiens y ont tragiquement trouvé la mort;

Depuis, les membres des forces de l'ordre indiennes ont arraisonné le navire, confisqué les armes des fusiliers marins et arrêté 2 fusiliers italiens, créant une tension diplomatique considérable entre les deux pays.

Le Parlement se dit vivement préoccupé par le maintien en détention, sans mise en accusation, des fusiliers marins italiens et insiste sur **la nécessité de leur rapatriement**. Il souligne que la lenteur extrême de la procédure et les restrictions imposées à la liberté de mouvement des fusiliers marins sont inacceptables et constituent une **grave atteinte aux droits de l'homme de ces derniers**.

Dans ce contexte, le Parlement encourage la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les fusiliers italiens afin de parvenir rapidement au règlement satisfaisant de cette affaire.

Il rappelle enfin que la sauvegarde des droits et de la sécurité des citoyens de l'Union dans les pays tiers reste du ressort des représentations diplomatiques de l'Union.